



Séparation en concubinage très difficile

Par **cathy**, le **09/08/2008** à **10:45**

Bonjour, voilà je viens d'acheter une maison avec ce que l'on peut dire "conjoint", et il se trouve que pour moi et les enfants il faudrait qu'il parte même lui le dit, mais ne le fait pas pour continuer à nous faire vivre une cauchemar. En effet, il me frappe, il est méchant avec les enfants et je ne sais plus quoi faire.
C'est pour ça que j'aimerais que vous me disiez comment je peu procéder pour qu'il soit expulsé de chez nous avec interdictions d'approcher car c'est un calvaire et je pense surtout à mes enfants. Encore ce matin quand il a été méchant je me suis défendu et du coup il dit qu'il va aller porter plainte alors que l'on avait appelé la police et qu'elle voulait nous prendre tout les deux et que mes enfants auraient été mis dans un centre et cela je ne le veux pas. Sachant que la maison est à nos deux noms mais que celle que l'on vient de vendre monsieur à eu sa part donc la possibilité de se reloger, s'il vous plait dite moi ce que je peux faire, merci d'avance. Cordialement.

Par **coolover**, le **09/08/2008** à **12:22**

Bonjour cathy.
Oui, ta situation est difficile et il faut que tu en sortes rapidement, pour ton bien et celui de ton enfant.
Tout d'abord, tu peux aller porter plainte contre ton concubin pour violence conjugale. L'intervention des services de police peuvent dans un 1er temps permettre de calmer ton conjoint, voire de le neutraliser.
En cas d'intervention des tribunaux, l'interdiction de t'approcher peut être pris.
En parallèle, tu peux saisir le juge aux affaires familiales en référé pour obtenir la garde l'enfant, l'éloignement du père et le droit de demeurer dans la maison (Art. 373-2-2, code civil).
Ce n'est pas une procédure immédiate mais c'est une démarche qu'il faut savoir mettre en oeuvre.
Dans tous les cas, pense à faire des certificats médicaux si tu le peux, cela appuyera tes demandes.
Il est important que tu saches que quelles que soient tes démarches, on en te retirera pas ton enfant et on ne le

placera pas à la DDASS ! Cela n'est fait que dans des cas très rares où les deux parents sont maltraitants !

Je sais que ces situations ne sont pas évidentes et je t'invite à te rapprocher d'associations d'aide aux femmes victimes de violence conjugale : [Fédération Nationale Solidarité Femmes](#) - [SOS Femmes](#) - [Femmes informations liaisons](#)

Rapproche toi également d'une assistante sociale qui t'aidera dans tes démarches !

Il existe de nombreux interlocuteurs prêts à t'aider, sois courageuse encore un peu et fais en sorte de sortir de cette situation vraiment regrettable !

Si tu as besoin d'autres précisions, n'hésite pas à revenir vers nous.

Par **Marion2**, le **09/08/2008 à 22:00**

Une assistante sociale pourra agir très vite pour vous protéger vous et votre enfant en vous trouvant un logement le temps que votre situation soit régularisée.

Allez voir un médecin, faites établir un certificat médical, allez déposer une plainte.

Il ne faut absolument pas rester avec un homme qui vous frappe, même s'il fait des promesses, même si la police ou la gendarmerie arrivent à le calmer un peu, IL RECOMMENCERA !!!

Pensez à votre enfant et à vous aussi.

Bon courage à vous.